

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

DIRECTION VIE CITOYENNE / CULTURE / MUSEES

32

OBJET : PLAN DE RECOLEMENT DECENNAL POUR LES MUSEES DE POISSY

DELIBERATION

Voix pour

Voix contre

A l'unanimité

APPROUVEE PAR

Abstention

Non-participation au vote

Annexe : Plan de récolement

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures

Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le vingt-trois juin deux mille vingt-six,

S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Patrick MEUNIER, MME Samira TAFAT, M. David LUCEAU, MME Aurélie RENARD, M. Christophe SIMEONI, MME Virginie MESSMER, M. Marc LARTIGAU, M. Karim BOUKHIAR, MME Larissa GUILLEMET, M. Calvin BAGLAND, MME Nadyne BELVAUDE, M. Alain DAILLY, MME Claude GRAPPE, M. Guy MICHEL, MME Désirée KOFFI, M. Philippe DOMPEYRE, MME Céline ALLOUCHE, M. Bertrand LACOSTE, MME Valérie NADREAU, MME Corinne MORVAN, MME Aude LE GOUGUEC, M. Fabrice MOULINET, M. Jean-Pierre JUNG, M. Jonathan TAYAR, MME Elsa SOUSSI, M. Victor HAZARD, MME Berfine GULER, M. Karl OLIVE, MME Vanessa HUBERT, M. Eric ROGER, MME Sabrina DE BACKER, M. Antoine SALAMONE, MME Karine EMONET-VILLAIN, M. Stanislas SAMUEL, MME Béatrice LE BLAY, M. Rudy PRISO.

Absents excusés :

MME Hatice BARRE

M. Jean-Jacques NICOT

MME Sandrine RUHAUD

M. Nelson JESUS DE PEDRO

MME Aline SMAANI

Pouvoirs :

MME Hatice BARRE à MME Samira TAFAT

M. Jean-Jacques NICOT à MME Virginie MESSMER

MME Sandrine RUHAUD à MME Le MAIRE

M. Nelson JESUS DE PEDRO à M. Marc LARTIGAU

MME Aline SMAANI à MME Sabrina DE BACKER

Secrétaire : Christophe SIMEONI

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que les deux musées de la commune de Poissy (le Musée du Jouet et le Musée d'Art et d'Histoire) bénéficient de l'appellation « Musée de France ». La réglementation de la loi Musées du 4 janvier 2002 impose un récolement décennal des collections des musées bénéficiant d'une telle appellation. Le dernier s'est déroulé de 2016 à 2025.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260629-CM_20260629_32-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

La responsabilité du récolement incombe à la personne morale, propriétaire de l'équipement et des collections, donc la Commune. Concrètement, le récolement, est réalisé sous l'autorité du chef d'établissement, et consiste à vérifier physiquement, sur pièce et sur place, à partir d'un objet ou de son numéro d'inventaire :

- la présence du bien dans les collections,
- sa localisation,
- l'état du bien,
- son marquage,
- la conformité de l'inscription à l'inventaire et les différentes sources documentaires : archives, ouvrages, catalogues.

Le Musée du Jouet comptera 8.856 objets à récolement, et le Musée d'Art et d'Histoire 813 objets, **soit 9.669 objets en tout**. Le récolement est donc un chantier important, qui doit être anticipé, nécessitant plusieurs années de travail, des ressources dédiées, obligeant à une planification à grande échelle.

Pour ce faire et afin de préparer l'opération, il est nécessaire d'établir un **plan de récolement décennal** (le troisième organisé depuis la loi musées de 2002) montrant l'engagement de la Commune à mettre en œuvre un processus d'inventaire des collections, et témoignant d'une bonne gestion.

Le Service des musées de Poissy a préparé le cadrage de sa mise en application. Il sera mis en œuvre de septembre 2026 à décembre 2034 suivant les plans annexés et élaborés en concertation avec le Service Musées de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France.

Ces documents doivent être soumis à l'approbation du Conseil municipal avant d'être transmis à la Commission scientifique régionale d'Ile de France, compétente pour la conservation et la restauration de ces musées.

L'objet de cette délibération a pour but de faire accepter par le Conseil municipal la mise en place de ce plan de récolement décennal par l'équipe du Musée du Jouet et du Musée d'Art et d'Histoire.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver les 2 plans de récolement annexés à la présente.

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code du Patrimoine, et notamment son article L. 451-2,

Vu la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement,

Vu la circulaire n° 2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France,

Vu le projet de plan de récolement décennal des collections du Musée du Jouet 2026 – 2034, avec ses annexes,

Vu le projet de plan de récolement décennal des collections du Musée d'Art et d'Histoire 2026 – 2034, avec ses annexes,

Considérant que les musées labellisés Musées de France doivent procéder à un récolement de leur collection tous les 10 ans,

Considérant que le Musée du Jouet et d'Art et le Musée d'Art et d'Histoire de la Commune bénéficient de l'appellation « Musée de France »,

Considérant que le troisième récolement des musées de France a débuté officiellement le 1^{er} janvier 2026 et prendra fin le 31 décembre 2034,

Considérant qu'il convient de valider en Conseil municipal ces plans de récolement décennaux,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le plan de récolement des collections du musée du Jouet ci-annexé,

Article 2 :

D'approuver le plan de récolement des collections du musée d'Art et d'Histoire ci-annexé,

Article 3 :

Dits que les ressources nécessaires seront prévues aux budgets communaux,

Article 4 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS

Musée du Jouet
Service des musées
1 enclos de l'Abbaye
78300 POISSY

Mai 2026

Plan de récolement décennal III

2026-2035

Musée du Jouet et Musée d'Art et d'Histoire

Directrice du Service des musées, attachée de conservation : Marion ABBADIE
Régisseuse des collections du Musée du Jouet, assistante de conservation : Mathilde DAVID



Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260629-CM_20260629_32-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

SOMMAIRE

I)	Préambule.....	3
A.	Rappel législatif.....	3
B.	Définition et préparation du récolement.....	4
II)	Contexte	5
A.	Le Musée du Jouet	5
a.	Historique.....	5
b.	L'équipe	6
B.	Les collections	6
III)	Bilan des 2 premiers récolements et post-récolements.....	5
A.	Récolement I et II.....	9
B.	Post-récolement.....	9
IV)	Etat des lieux et contraintes.....	11
B.	Les réserves actuelles.....	11
C.	Contraintes.....	12
D.	Perspectives	14
V)	Programmation du troisième récolement.....	14
A.	Calendrier.....	14
B.	Déroulement	15
C.	Moyens humains et budgétaires.....	16
VI)	Annexes	
	A - Plan des réserves du Musée du Jouet	
	B - Rétroplanning	
	C - Plan indicatif de récolement décennal synthétique	

I- Préambule

A. Rappel législatif

Le Musée du Jouet de Poissy bénéficie depuis la loi Musée n° 2002-5 du 4 janvier 2002, de l'appellation Musée de France. Ses collections inscrites à l'inventaire réglementaire sont inaliénables et imprescriptibles.

L'article L. 451-2 du **Code de du patrimoine** (ancien article 12 de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France) dispose que « les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans ».

JUSTIFICATION DU RECOLEMENT : UNE OBLIGATION PREVUE PAR LE CODE DU PATRIMOINE

- Loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée conformément à l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004, au code du patrimoine (livre IV) ;
- Décret n° 2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;
- Arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au journal officiel le 12 juin 2004).
- Circulaire n° 2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France
- Note circulaire du 6 juillet 2012 relative à la problématique des matériels d'étude et à la méthodologie préalable à l'affectation de ces biens aux collections des musées de France
- Note-circulaire du 4 mai 2016 relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France

La responsabilité du récolement incombe à la personne morale propriétaire des collections. Les opérations de récolement sont réalisées par le personnel scientifique du musée, sous l'autorité du chef d'établissement. En effet, « la personne morale propriétaire des collections d'un musée de France fait procéder en permanence par les professionnels mentionnés à l'article 6 de la loi du 4 janvier 2002 aux opérations nécessaires au récolement des collections dont elle est propriétaire ou dépositaire et à la mise à jour de l'inventaire et du registre des dépôts » (article 3 alinéa 4 du décret n° 2002-852 du 2 mai 2002).

Le premier des récolements décennaux obligatoires s'est achevé le 31 décembre 2015. Il a été réalisé avec l'aide de la société Grahal, spécialisée dans ces opérations.

Le second récolement – réalisé en interne - a débuté le 1^{er} janvier 2016 et a pris fin le 31 décembre 2025 (en réalité il a été prolongé à juin 2026 pour le Musée du Jouet car de nombreux objets n'avaient pu être traités faute de personnel et en raison des travaux du musée entre 2017 et 2019). **Le troisième récolement débutera en octobre 2026, après validation de ce PRD par le Maire et le Conseil municipal (possiblement le 29 juin 2026), et devra être terminé au 31 décembre 2035.**

Les opérations de récolement s'appliquent à la totalité des collections du musée, qu'elles soient conservées dans l'établissement ou déposées à l'extérieur. En matière de dépôts, une double responsabilité s'exerce : celle du déposant, « qui peut à tout moment procéder au récolement » (art. 7 du décret n°2002-852 du 2 mai 2002) et celle du dépositaire (art. 3 du même décret).

B. Définition, enjeux et préparation du récolement

Définition du récolement : Le récolement est la vérification sur pièce et sur place des objets inscrits à l'Inventaire réglementaire, de leur marquage, de leur état et de leur localisation.

Enjeux : il a pour but d'améliorer la gestion des collections, de suivre et vérifier la présence des biens dans les collections, de vérifier leur état de conservation, d'accroître la connaissance sur les collections, d'assurer la mise à jour de la documentation.

Il convient :

- a) d'établir un plan de localisation des collections.
- b) de caractériser chaque espace ainsi défini en spécifiant, notamment :
 - salles ouvertes au public/réserves,
 - espaces situés dans l'enceinte du musée/espaces extérieurs,
 - types de collections, nombre approximatif, mode de présentation, de rangement et de conditionnement (par exemple, textiles : 30 tapisseries roulées et suspendues),
 - accessibilité.
- c) d'établir le plan d'interventions, en définissant :
 - **les zones de récolement** qui peuvent concerner un ou plusieurs espaces
 - **les contraintes** (par exemple : éloignement des réserves – nécessité d'un véhicule de service, nécessité d'un ordinateur portable équipé du module de récolement, et d'une connexion réseau...),
 - **les moyens humains, techniques et financiers nécessaires au récolement.**

Hiérarchiser les interventions, avec un calendrier prévisionnel et une estimation sommaire des moyens.

d) de faire valider officiellement ce plan de récolement décennal par la personne morale propriétaire du musée puis de le présenter, pour information, devant la commission

scientifique compétente (commissions scientifiques interrégionales et régionales, compétentes pour la conservation et la restauration – Drac Ile-de-France).

e) Chaque campagne de récolement fait l'objet d'un procès-verbal (espaces vus, collections récolées, observations...). Chaque procès-verbal de campagne, daté et signé du responsable des collections, est annexé au plan de récolement décennal. Il sera remis à la personne morale responsable des collections puis envoyé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Ile-de-France).

II- Contexte

A. Le Musée du Jouet

a. Historique

Le Musée du Jouet de Poissy – premier musée public consacré au jouet - a été imaginé entre 1972 et 1975, avec le recrutement par la ville de Marie-Madeleine Rabecq-Maillard, ancienne conservatrice du musée d'Histoire de l'Education rue d'Ulm à Paris, qui l'a conçu avec l'aide d'une association de collectionneurs de jouets anciens, de la Ville de Poissy et de la Direction des Musées de France. Il est établi dans la porterie de l'ancienne abbaye de Poissy, datant du XIVème siècle, bâtiment inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1933. En 1976, Jeanne Damamme en a pris la direction, suivie à partir de 2007 par Hélène Meyer-Roudet, puis Marion Abbadie en 2023.

Le musée bénéficie de l'appellation *Musée de France* depuis 2003 (auparavant musée classé et contrôlé). Ouvert au public toute l'année du mercredi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, du samedi au dimanche de 13h00 à 18h00 et le mardi pour les groupes, il est fermé les lundis et certains jours fériés. Le musée applique la gratuité chaque 1er dimanche du mois.

Le musée a été fermé entre juillet 2016 et avril 2019 pour d'importants travaux de restauration du bâti (inscrit au Monuments Historiques), d'aménagements muséographiques et de mise aux normes. À la suite de ces travaux, l'espace muséographique a été augmenté jusqu'à 370 m² d'exposition permanente. Durant cette période les collections ont transité dans plusieurs réserves sur la ville, obligeant à de nombreuses relocalisations au cours du 11d récolement.

Le musée est pourvu d'un service des publics depuis 2003 proposant une programmation culturelle de visites, ateliers, spectacles, conférences et événements (Journées de la langue française et de la francophonie, Nuit des musées, Fête du jeu, Nuit blanche, Journées du Patrimoine...). Une cinquantaine d'expositions temporaires ont été mises en place depuis l'ouverture du musée, avec une fréquentation annuelle tournant autour de 16.500 (2025) à 20.000 (2023) visiteurs suivant les années et les expositions (et hors période Covid), dont :

70% d'individuels, 23% de scolaires, 6% de centres de loisirs, 1% de groupes d'adultes (chiffres 2025).

b. L'équipe

Le personnel du Musée du Jouet est actuellement composé de 6 agents à temps plein (8 en 2019 lors de la réouverture) : une attachée de conservation du patrimoine fonctionnaire, directrice des musées (Marion Abbadie), une assistante de conservation contractuelle, régisseuse des collections (Mathilde David), une assistante de conservation fonctionnaire, responsable du service des publics, Emilie Bouin, et trois agents d'accueil fonctionnaires et de surveillance polyvalents, dont une en charge du suivi administratif et financier, ainsi que des plannings des vacataires sur les établissements du Musée du Jouet et de la Maison de Fer.

L'équipe étant assez réduite, une certaine polyvalence a été mise en place avec - par exemple : la formation et le soutien des agents d'accueil à la gestion des collections (gestion logistique des cartons d'objets notamment lors des expositions, aide au récolement).

B. Les collections

Les collections constituées au départ d'une centaine de jouets, le sont aujourd'hui de 8.874 items (d'après la base de données Micromusée), dont 30 dépôts et 22 MJ.ni. documentés. Ces 8.874 notices d'inventaire représentent un peu plus de 13. 800 objets.

Avant le réaménagement du musée, les collections se répartissaient sur une période allant de 1850 à 1950. Aujourd'hui - avec le nouveau parcours muséographique et en concordance avec le dernier PSC datant de 2016 -, la période couverte s'étend de l'Antiquité au début du XXIe siècle.

La majorité des jouets présents dans les collections est **issue de dons de particuliers**. Depuis la réouverture au public en mai 2019, le musée reçoit en moyenne une à dix propositions de dons par mois, donc beaucoup de refus. Nous renvoyons également vers d'autres musées comme le MAD à Paris, le Musée national de l'Education de Rouen, ou encore le Musée du Jouet de Colmar, de Moirans-en-Montagne (Jura) ou le musée privé de la Poupée et du Jouet ancien de Wambrechies.

Par ailleurs, le jouet permettant d'aborder de nombreux sujets de société, le musée est régulièrement sollicité pour des **prêts extérieurs**.

Les collections sont inventoriées et informatisées sur la base de données **Micromusée (Axiell) dans sa version 7**. Jusqu'à 2008, le musée utilisait un livre d'inventaire papier, parallèlement à la création des notices documentaires sur Micromusée. A l'occasion du départ à la retraite de la précédente directrice, a été lancé le **chantier de l'inventaire réglementaire** : les registres anciens (1974-2008) et les fiches réglementaires numériques de 2008 à 2023 ont été déposées aux Archives municipales en octobre 2024. Le Musée du Jouet a conservé une version numérisée des anciens livres d'inventaire (1974 – 2008).

Typologie des collections

Les collections présentent une grande diversité typologique, de formats, de matériaux, de besoin en termes de conservation et d'exposition.

- Jouets divers : automobiles, avions, bateaux, trains, attelages, engins militaires, dînettes, figurines, hochets, panoplies et déguisements, jeux de fête foraine.
- Jeux d'adresse et de force, de cartes, de construction, de hasard, de parcours, instructifs, de réflexion/stratégie.
- Jeux et jouets électroniques, magnétiques, optiques, techniques et scientifiques, musicaux, mécaniques et automates.
- Maisons de poupées et boutiques, maquettes, mobilier et accessoires.
- Poupées, trousseaux, marionnettes, pantins, peluches.
- Mobilier de chambre d'enfant (buffet, table de toilette, chevaux à bascule, landaus, chaises...)
- Ouvrages, affiches, vignettes, cartes postales publicitaires, photos d'enfants avec leur jouet, chromos, représentations iconographiques (arts graphiques et peintures sur toile).

Matériaux :

Un grand nombre d'objets de la collection est constitué de plusieurs de ces matériaux :

Type de matériaux	Nombre d'objets
Papier	2 493
Bois	2 142
Carton bouilli et carton	2 591
Métal	1 650
Textiles	671
Plastique	1 354
Verre	518
Tôle	511
Celluloïd®	407
Biscuit	293
Composition	350
Porcelaine	202
Caoutchouc et mousse	316
Cuir	240
Rhodoïd®	47
TOTAL	13 785 éléments d'objets

Quelques objets représentatifs :



Poupée 1900 MJ.2020.4.4



Ours 1910 MJ.83.1.36



Lampscope 1880 MJ.77.16.13



Arche de Noé 1911 MJ.2006.16.1



Jeu de construction 1850 MJ.2018.5.1



Cheval mécanique 1860 MJ.83.19.1



Train de plancher 1910 MJ. 78.53.2



Soldats Job 1917 MJ.79.36.1



Ombro Cinéma 1921 MJ.78.45.5



Chien Caran d'Ache 1906 MJ.88.43.23.1.3



Cuisine allemande 1910 MJ.2020.1.1



Piano-jouet Klein 1950 MJ.81.29.1



Poupée Barbie 1960 MJ.2017.8.1



Avion-jouet Concorde 1978 MJ.79.26.1



Jeu de foot Subbuteo 1970 MJ.2020.3.1



Tableau d'éveil 1978 MJ.2018.8.10.2



Peluches Bisounours 1986 MJ.2018.8.11 Voiture *transformer* 1990 MJ.2018.19.2 Tamagotchis 1998 MJ.2018.8.12

III- Bilan synthétique des 2 premiers récolements décennaux et post-récolement

A. 1. Premier récolement

Le premier Plan de récolement du Musée du Jouet a été rédigé et validé le 26 mai 2010 par la Direction des musées de France, puis le 24 juin 2010 par le Conseil municipal.

Le logiciel « module inventaire réglementaire » - option récolement – de Micromusée a été acheté et installé en 2008, ainsi qu'un ordinateur portable pour accomplir ce travail dans les meilleures conditions possibles et éviter les erreurs de saisie, de rapprochement des images, etc. **8 749 objets ou ensemble d'objets devaient être récolés.**

Trois agents du Service des Musées ont suivi la formation sur le logiciel de récolement des collections.

Du fait des opérations prioritaires à mener en termes de conservation préventive et de préparation de la campagne de récolement, celle-ci (avec informatisation des fiches d'inventaire, prises de vue systématiques, prises de dimensions individuelles, description de l'état de conservation de chaque objet) a nécessité le renforcement de l'équipe du Service des musées qui s'est adjoint le **soutien de la société Grahal**, avec laquelle un marché de 3 ans a été conclu pour une intervention de juin 2011 à juin 2014, sur une base de 450 jour, pour un coût de 118 039 €, sous la direction de la directrice du musée et avec l'aide de la régisseuse.

Cependant suivant l'extrait du bilan réalisé par Grahal à la suite du récolement : « **Sur l'ensemble des phases 1, 2 et 3, 7 900 sur 8 749 notices/objets ont été récolées, correspondant à 13 617 objets et 56 999 parties récolés. Il resterait donc 849 notices/objets non récolés.** »

A.2. Post-récolement

Sur les 849 objets non vus par Grahal, 177 sont marqués dans le registre d'inventaire comme étant détruits et 6 comme étant volés. Sur le nombre restant (666), certains d'entre eux ont d'ores et déjà été retrouvés lors de la phase du post-récolement.

Parallèlement, un listing des objets présents dans les réserves mais non inventoriés (NI) a été dressé. **1 215 objets NI** ont été recensés, décrits sommairement et localisés.

A la suite du premier récolement décennal a été mis en place un chantier pluri-annuel des collections avec les opérations suivantes :

- le traitement fongicide et insecticide des collections conservées à la Grange par la société Hygiène Office a été réalisé en 2015,
- le dépoussiérage et reconditionnement des collections a été commencé,
- la recherche des objets portés manquants lors du 1er récolement,
- l'harmonisation de la base de données avec la mise en place d'un guide et le lancement de cette opération par la société Grahal mais qui reste maintenant à finaliser.
- le transfert de fiches d'inventaire vers la base *Joconde* du Ministère de la Culture dans le cadre de la nouvelle muséographie qui concerne tous les niveaux du fonds permanent.
- un plan de restauration des objets destinés à être présentés au sein de la nouvelle muséographie.
- la formation du personnel aux opérations de maintenance de collections : sensibilisation à la conservation préventive, dépoussiérage et repérage d'infestation (insectes, moisissures), conditionnement et marquage des collections.

tout en poursuivant la politique d'acquisitions et de prêts à d'autres musées de France.

B. Second récolement

Le second plan de récolement a été entamé seulement en 2020 (voté en Conseil municipal du 7 septembre 2020), du fait des importants travaux menés au Musée du Jouet entre juillet 2016 et avril 2019, avec un déménagement complet des collections, 2 ans et demi de travaux sur l'extérieur et l'intérieur du bâtiment. Il a également pris du retard en raison du Covid et des périodes de confinement, puis du départ en retraite de la directrice mi avril 2023, remplacée mi septembre 2023, de l'urgence du tri d'un don de 6.000 poupée du fonds Chauveau accepté en 2017 afin de libérer des espaces au château de Villiers, d'une évacuation de réserve en urgence au château de Villiers début août suite à une infiltration conséquente des murs, de la modification d'une grande partie du fonds permanent à chaque exposition, et enfin du départ de la régisseuse des collections mi juin 2025, remplacée en septembre 2025.

Devant l'urgence de terminer le récolement, mais sans moyen humain pour l'envisager, en janvier 2025, la nouvelle directrice des musées, sollicite la Drac Ile-de-France afin d'obtenir une subvention finançant un poste supplémentaire d'assistant de conservation pour 6 mois. La Drac répond positivement le 3 septembre, mais le temps que le projet se concrétise en DRH, que le recrutement d'une personne qualifiée soit mis en œuvre et qu'elle soit disponible, son travail effectif ne démarre que le 29/12/2025. Le poste est en outre transformé en poste de 6 mois à mi-temps.

La régisseuse des œuvres et l'assistante de conservation reprennent donc le plan de récolement là où il avait été laissé en mai 2025 : soit avec 2.178 objets récolés correspondant à la Réserve Arts graphiques, une infime partie de la réserve du rdc de la Grange (768 items).

Il est décidé à ce stade d'essayer au maximum d'avancer la fin du récolement II afin de permettre un état des lieux clair (janvier-juin 2026), avant d'entamer le III. Avec un planning de 2 à 3 jours par semaine entièrement consacrés au récolement, l'avancement est significatif. Début mars 2026, les 3 pièces du 1^{er} étage de la réserve de la Grange (poupées, mobiliers et objets encombrants, peluches et jeux de construction et de métiers sont finalisés, soit 1.452 objets. Début mai, s'y ajoutent 588 objets de la salle du rdc jouxtant le bureau.

Un tri des objets non inventoriés gardés depuis des années dans les réserves a été également effectué : plusieurs trop abîmés ou inintéressants pour les collections ont été jetés ou envoyés en ressourcerie (environ 100 objets).

Il reste donc à effectuer d'ici fin juin 1 pièce de réserves à la Grange, soit environ 800 objets.

Le récolement du fonds permanent (environ 500 objets mais mouvant à chaque exposition temporaire), de la Ludothèque (744 objets), des objets du Château de Villiers rapatriés à la Grange (environ 500 objets), et de la petite salle des armoires de la Grange (environ 350 objets), se fera dans le III^e récolement afin de gagner du temps, et sous condition que le PRD soit validé si possible au 1^{er} Conseil Municipal du 29 juin 2026. La fin du contrat de l'assistante de conservation est établi au 26 juin 2026.

IV) Etat des lieux et contraintes

A. Réaménagements des réserves suite aux travaux de 2016-2019

Suite aux travaux effectués au Musée du Jouet entre 2016 et 2019 pour la restauration des façades, l'isolation du bâtiment, son accessibilité (installation d'un élévateur PMR), sa sécurisation, et le réaménagement des espaces muséographiques, plusieurs déménagements et relocalisations ont été nécessaires pour les réserves.

A l'issue des travaux on peut dénombrer 4 espaces de conservation des collections :

In situ :

- **Le fonds permanent** réparti sur 3 niveaux et environ 370 m² (selon présentations 500-600 objets) + **6 objets** conservés dans le parcours permanent sous la vitrine du réseau de trains au deuxième étage du musée.
- **La réserve Arts graphiques** au 2^{ème} étage du Musée du Jouet sur 35 m², 2.178 objets.
- **La réserve intermédiaire** au 2^{ème} étage du Musée du Jouet sur 10 m² lieu de transit entre 2 expositions, servant surtout à conserver les boîtes de transport et de conservation des objets exposés.

Hors les murs dans Poissy :

- **La Grange** (14 avenue Christine de Pisan) : 7 salles de réserves et un bureau (308 m²) : 4.300 objets environ.
- **L'ancienne Ludothèque** (8 enclos de l'abbaye) : 1 salle de réserve (25m²) 744 objets environ.

- **Le sous-sol de la Maison de Fer** (dans le Parc Meissonier, 2 ter allée des glaïeuls) (sur environ 30 m²) : lieu de conservation du legs Chauveau de 2017, constitué de poupées, accessoires et vêtements de poupées non encore inventoriés, - en cours de tri avec l'aide d'une spécialiste, et d'une partie de la documentation donnée par le Centre d'études sur la poupée, à l'occasion de sa dissolution en 2025.

/!\ Le nombre d'objets est extrait de la base de données Micromusée au 06 mars 2026. Trois années de déménagements successifs et parfois précipités (infiltrations au Château de Villiers en août 2024, le départ en juin 2019 de la régisseuse des collections, remplacée en juillet 2019, puis à nouveau en septembre 2025, ont rendu parfois précaires les localisations. Les données du récolement II se basait beaucoup sur des estimations.

L'organisation des réserves repose sur le regroupement d'objets par typologie et thème¹, cependant suite aux déménagements successifs et par manque de place dans les locaux temporaires ces regroupements n'ont pas toujours été respectés et ne sont plus toujours lisibles.

Certains lots d'objets ont pu être dissociés pendant les déménagements – tel est le cas des ensembles de dinettes ou de trains qui n'étaient pas exposés en totalité avant les travaux, les poupées et leurs vêtements dissociés pour des raisons de conservation, le mobilier de maison de poupée ou d'enfant.

Seul un changement de réserve, pour des locaux plus adaptés, permettrait de regrouper ces ensembles.

A l'occasion de la fin du IId récolement un **tableur Excel descriptif des objets non inventoriés** et leur localisation a été dressé, permettant de revenir dessus pour estimer leur nombre, et lors du post-récolement voir s'ils intègrent les collections.



B. Les contraintes

- Les collections sont dispersées en plusieurs lieux différents, dont des réserves extérieures au musée, non adaptées aux conditions de conservation souhaitable pour un musée de France.

¹ Voir plans de réserves en annexes

- Les réserves actuelles Grange et Ludothèque ne présentent pas de conditions satisfaisantes de travail (pas de réseau, manque de connexion Ethernet, peu d'espace, mal isolé, mal chauffé, pas de ventilation de l'air...
- Seule la réserve du musée (Arts Graphiques) est correctement connectée à un réseau informatique. Il sera donc nécessaire pour les autres lieux de travailler sur un ordinateur portable et un galet 4G ainsi qu'un routeur Wifi.
- Les réserves sont pour une grande partie **très encombrées**, les espaces de travail disponibles sont réduits voire inexistants (cf photos en annexe).
- **L'éclairage est insuffisant** dans les salles de réserves.



- Les objets dans les salles d'exposition permanente et le rangement sous le réseau de train ne peuvent être récolés que lors des jours de fermeture du musée au public – soit les lundis et mardis, ou tôt le matin avant l'ouverture au public (8h-10h).



- Quatre vitrines ne peuvent pas être ouvertes sans l'intervention extérieure de la miroiterie, le récolement des pièces exposées se fera depuis l'extérieur de la vitrine et cela sera indiqué dans la fiche de récolement, ou lors des modifications muséographiques [cet aménagement devrait être revu pour l'une d'entre elle en juillet 2026, mais c'est extrêmement coûteux : 6.400 €].
- L'équipe du musée est très réduite et travaille sur 2 collections de Musées de France (Musée du Jouet et Musée d'Art et d'Histoire).
- Prévoir une version papier des cahiers d'inventaire, pour éviter les lourdeurs de la manipulation informatique.

- L'absence d'un assistant des collections à temps plein, empêche la division de la charge de travail par deux. Le recours à l'aide des agents d'accueil polyvalent ne peut être que ponctuel, selon les priorités de l'accueil du public et du travail administratif, et demande beaucoup plus de formation et de contrôle.



Grande salle de réserve dite « La Grange », à 300 mètres du musée

C. Les perspectives

Un projet de regroupement des réserves concernant les collections du Musée du Jouet et du Musée d'Art et d'Histoire serait une piste de réflexion, permettant de travailler dans un lieu adapté à la conservation et au travail sur les collections, et permettant de mutualiser les frais de chauffage, ventilation, entretien, éclairage...

La ville étudie la question depuis longtemps, et quelques locaux ont pu être proposés par le passé, y compris des locaux mutualisés avec le CMN et la Fondation Le Corbusier en face de la Villa Savoye, mais ne satisfaisant jamais les besoins pour des réserves pérennes.

L'équipe du musée compose avec l'existant, dans des bâtiments qui ne sont pas conçus ni adaptés comme réserves, et avec toujours l'éventualité d'un déménagement. La Grange elle-même, réserve principale pour le Musée du Jouet depuis 2008, a souvent été envisagée pour d'autres projets municipaux...

V) Programmation du troisième récolement

La cible du troisième récolement est de 8.852 objets, auxquels s'ajouteront entre 2026 et 2035 les nombreux dons à régulariser (probablement une centaine d'objets + objets retenus du legs Chauveau).

A. Calendrier prévisionnel

Le temps nécessaire estimé par objet est de 30 min. On peut donc prévoir de traiter 883 objets /an soit 443h / an, soit 11 semaines et 4 jours pour des journées de travail de 7h30.

Les 8.852 objets pourront être traités sur une durée de 3 mois et 3 semaines/ an entre 2026 et 2035 pour 1 personne, **l'ajout d'un assistant permettrait de réduire ce temps par 2 – sachant que s'y ajoutera le récolement du Musée d'Art et d'Histoire – 813 objets).**

Préparation du récolement – janvier à juin 2026

Idéalement nous aimerions faire le post-récolement au fur et à mesure, salle par salle, notamment reconditionnement et marquage.

Campagne RD3-MJ-1 : septembre 2026 à décembre - grande salle de la Grange / travées

Campagne RD3-MJ-2 : septembre 2027 à décembre - grande salle de la Grange / palettes

Campagne RD3-MJ-3 : janvier à décembre 2028 – salle des Armoires à la Grange + ex-Ludothèque

Campagne RD3-MJ-4 : 2029 – fonds permanent (salle par salle)

Campagne RD3-MJ-5 : 2030 intégration du legs Chauveau après passage en commission d'acquisition

Campagne RD3-MJ-6 : 2031 -2032 réserve Arts graphiques

Campagne RD3-MJ-7 : 2033 réserve de la Grange (salle des poupées 1.2) avec beaucoup de post-récolement

Campagne RD3-MJ-8 : 2034 réserve de la Grange (salle 1.1 et 1.3) avec beaucoup de post-récolement

B. Déroulement

Rappel de la chaîne opératoire (à condition d'être à deux pour la répartition des tâches):

- une personne manipule les objets tandis que l'autre saisit sur le module récolement de Micromusée
- prendre les objets un par un sur les étagères dans l'ordre de rangement de celles-ci
- vérifier le marquage et le numéro d'inventaire, et vérifier inventaire papier si doute
- vérifier que les champs mesures, matériaux, photo sont remplis
- rentrer la localisation exacte au moment du récolement
- faire et saisir un constat d'état au moment T, ne pas oublier la prise de vue
- réaliser des opérations de dépoussiérage si nécessaire
- programmer des interventions nécessaires (anoxie, restaurations) et isoler l'objet si besoin
- revoir le conditionnement si nécessaire
- et faire ou refaire le marquage définitif sur l'objet

Si certains marquages sont illisibles ou erronés un marquage indirect sur une étiquette bijoutier pourra être ajouté (cf. photo de marquages en annexes).

Lors du premier et partiellement du second récolement une liste des objets non inventoriés (NI) avait été dressée. Chaque objet se verra attribué un numéro de gestion et sera rentrée dans Micromusée avec sa photo, sous un intitulé de collection d'étude ex. CE.n.i.0001, afin de faciliter le travail futur sur cet ensemble, notamment en cas de passage en commission d'acquisition.

Opérations à mener en parallèle du récolement :

- Reconditionnement des plaques de verre : acheter des boîtes adaptées avec calage en mousse ou les créer à partir de mousse déjà en stock et de boîtes Lab,
- Reconditionnement au besoin des poupées dans les boîtes en matériaux neutres adaptées achetées par le musée.
- Identifier les objets en nitrate et acétate de cellulose ainsi que les celluloids pour les reconditionner (au froid et/ou dans des conditionnements aérés).
- Reconditionnement des déguisements dans l'armoire de la salle 0.4 à La Grange : rajouter des étagères et les conditionner dans des boîtes en matériaux neutres ou réfléchir à la possibilité de les suspendre pour des textiles peu fragile ou légers.
- En cas de nouveau lieu de conservation adapté, réfléchir à une nouvelle organisation des réserves : par typologie ou par matériaux
- Trouver un système pour séparer réellement les objets Non Inventoriées car ils ne devraient pas être dans les réserves avec les autres objets de la collection ; faire passer en commission d'acquisition ceux qui sont intéressants pour le musée et méritent une inscription à l'inventaire.
- Mettre à jour les listes sur des ardoises effaçables ou fiches dans des chemises plastifiées pour les meubles en réserves (notamment les armoires) et réaliser des fiches fantômes.
- Mise en place d'une veille climatique (extension du système Testo Saveris ou autre ?) et de pièges à insectes dans les réserves.

C. Moyens humains, techniques et budgétaires

Le troisième récolement sera pris en charge en interne, **sous réserve** qu'il n'y ait pas d'urgence ou de bouleversements tels que ceux connus lors du Ild récolement.

Cependant, du fait des opérations prioritaires à mener en termes de conservation préventive et gestion courante des collections (post-récolement des campagnes I et II, acquisitions, restaurations, gestion des dons non encore traités, préparation d'expositions temporaires, prêts à d'autres musées, accueil de chercheur, gestion du fonds documentaire du fait de l'absence de Documentaliste...) **la réalisation de la campagne de récolement demanderont inévitablement de renforcer l'équipe.**

L'objectif est de finaliser ce troisième récolement à l'horizon de décembre 2034, afin d'avoir une année de marge, notamment en raison du traitement de l'entrée prochaine du legs Chauveau dans les collections.

Deux personnes seront nécessaires pour effectuer le récolement (avec prises de vue systématiques, prises de dimensions individuelles, description de l'état de conservation, reconditionnement, etc.). Est ainsi envisagée l'aide d'un assistant de conservation avec une formation en régie des collections ou en métiers du patrimoine, ou à défaut un stagiaire rémunéré, pour une période annuelle de 4 à 6 mois, de 2027 à 2034, soit sur sept années consécutives. Cela permettrait que le récolement décennal – obligation légale pour les Musées de France - se passe dans de bonnes conditions, et n'empiète pas sur les autres missions du personnel permanent du musée.

Les coûts à prendre en compte pour les prochaines années sont donc :

- l'embauche d'un assistant de conservation pour 4 mois par an, 3 jours par semaine.
- Ou d'un stagiaire rémunéré pour 4 à 6 mois
- L'acquisition de matériel de conservation déjà incluse dans le budget du musée.
- La résolution des problèmes informatiques, notamment du réseau instable ou inexistant dans la Grange ou les salles du musée.

Et idéalement, le transfert des collections vers d'un nouveau bâtiment de réserves regroupant l'ensemble des collections, et aménagés selon les conditions de conservation préconisées par la direction des Musées de France. Ex. photos et articles de journaux, réserves visitables. Avec un véhicule de service si éloignés.

VI) Annexes

A – Rétroplanning

Avec une moyenne de 30 minutes consacrées à chaque objet et 885 objets à traiter par an, le récolement décennal représente environ 443 heures de travail annuelles, soit une charge de 3 mois et 3 semaines de travail continu sur cette seule tâche — pour une personne travaillant seule. La présence d'un assistant ou d'un stagiaire permettrait de diviser ce temps par deux. Il convient également d'ajouter au récolement du Musée du Jouet celui du Musée d'Art et d'Histoire, qui représente une semaine de travail supplémentaire.

Au total, le récolement de l'ensemble des collections des musées de Poissy demande 4 mois de travail complets. Le Musée du Jouet n'ayant pas de période de fermeture, il paraît difficile d'envisager 4 mois entièrement dédiés à cette seule mission, car il faut ajouter à cela les montages/démontages d'expositions, les dons, les CRSA, les chercheurs et toutes les tâches courantes de bonne conservation et d'exposition des objets. Le rétroplanning suivant présente la répartition du temps de travail nécessaire pour mener à bien cette mission obligatoire et **atteindre l'objectif de 10 % d'objets récolés par an sans prendre de retard.**

Rétroplanning pour une seule personne - 2027

Date	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	Vendredi	lundi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi
2	Samedi	mardi	mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	jeudi
3	Dimanche	mercredi	mercredi	Samedi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Vendredi
4	Lundi	jeudi	jeudi	Dimanche	mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Samedi	lundi	jeudi	Samedi
5	Mardi	Vendredi	Vendredi	lundi	mercredi	Samedi	lundi	jeudi	Dimanche	mardi	Vendredi	Dimanche
6	Mercredi	Samedi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mardi	Vendredi	lundi	mercredi	Samedi	lundi
7	Jeudi	Dimanche	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mardi
8	Vendredi	lundi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi
9	Samedi	mardi	mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	jeudi
10	Dimanche	mercredi	mercredi	Samedi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Vendredi
11	Lundi	jeudi	jeudi	Dimanche	mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Samedi	lundi	jeudi	Samedi
12	Mardi	Vendredi	Vendredi	lundi	mercredi	Samedi	lundi	jeudi	Dimanche	mardi	Vendredi	Dimanche
13	Mercredi	Samedi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mardi	Vendredi	lundi	mercredi	Samedi	lundi
14	Jeudi	Dimanche	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mardi
15	Vendredi	lundi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi
16	Samedi	mardi	mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	jeudi
17	Dimanche	mercredi	mercredi	Samedi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Vendredi
18	Lundi	jeudi	jeudi	Dimanche	mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Samedi	lundi	jeudi	Samedi
19	Mardi	Vendredi	Vendredi	lundi	mercredi	Samedi	lundi	jeudi	Dimanche	mardi	Vendredi	Dimanche
20	Mercredi	Samedi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mardi	Vendredi	lundi	mercredi	Samedi	lundi
21	Jeudi	Dimanche	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mardi
22	Vendredi	lundi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi
23	Samedi	mardi	mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	jeudi
24	Dimanche	mercredi	mercredi	Samedi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Vendredi
25	Lundi	jeudi	jeudi	Dimanche	mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Samedi	lundi	jeudi	Samedi
26	Mardi	Vendredi	Vendredi	lundi	mercredi	Samedi	lundi	jeudi	Dimanche	mardi	Vendredi	Dimanche
27	Mercredi	Samedi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mardi	Vendredi	lundi	mercredi	Samedi	lundi
28	Jeudi	Dimanche	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mardi
29	Vendredi		lundi	jeudi	Samedi	mardi	jeudi	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi
30	Samedi		mardi	Vendredi	Dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	jeudi	Samedi	mardi	jeudi
31	Dimanche		mercredi	lundi			Samedi	mardi		Dimanche		Vendredi

- Jours de récolement pour le Musée du Jouet
- Jours de récolement pour le Musée d'Art et d'Histoire

Rétroplanning pour deux personnes -2027

Date	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	Vendredi	lundi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi
2	samedi	mardi	mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi
3	dimanche	mercredi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi	mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	Vendredi
4	lundi	jeudi	jeudi	dimanche	mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi
5	Mardi	Vendredi	Vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	dimanche	mardi	Vendredi	dimanche
6	Mercredi	samedi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi	Vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi
7	jeudi	dimanche	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi
8	Vendredi	lundi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi
9	samedi	mardi	mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi
10	dimanche	mercredi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi	mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	Vendredi
11	lundi	jeudi	jeudi	dimanche	mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi
12	Mardi	Vendredi	Vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	dimanche	mardi	Vendredi	dimanche
13	Mercredi	samedi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi	Vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi
14	jeudi	dimanche	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi
15	Vendredi	lundi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi
16	samedi	mardi	mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi
17	dimanche	mercredi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi	mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	Vendredi
18	lundi	jeudi	jeudi	dimanche	mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi
19	Mardi	Vendredi	Vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	dimanche	mardi	Vendredi	dimanche
20	Mercredi	samedi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi	Vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi
21	jeudi	dimanche	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi
22	Vendredi	lundi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi
23	samedi	mardi	mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi
24	dimanche	mercredi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi	mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	Vendredi
25	lundi	jeudi	jeudi	dimanche	mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	samedi	lundi	jeudi	samedi
26	Mardi	Vendredi	Vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi	jeudi	dimanche	mardi	Vendredi	dimanche
27	Mercredi	samedi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi	Vendredi	lundi	mercredi	samedi	lundi
28	jeudi	dimanche	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mardi
29	Vendredi		lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	mercredi
30	samedi		mardi	Vendredi	dimanche	mercredi	Vendredi	lundi	jeudi	samedi	mardi	jeudi
31	dimanche		mercredi	lundi		samedi	mardi		dimanche		Vendredi	

- Jours de récolement pour le Musée du Jouet
- Jours de récolement pour le Musée d'Art et d'Histoire

B – Plans des réserves

Voir document annexe.

C - Modèle indicatif de plan de récolement décennal synthétique

Tâche	Commentaire, quantité, date
I - Présentation générale des collections et des lieux	

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260629-CM_20260629_32-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026

Date de réception préfecture : 01/07/2026 19

Etat des inventaires : inventaires existants (nombre, périodes couvertes, volume d'objets), caractéristiques (inventaires manuscrits, informatisés, etc...)	
Historique des collections : grandes étapes, enrichissements majeurs...	
Evènements historiques importants avec incidences sur les collections (faits de guerre, incendie, catastrophe naturelle...)	
Localisation : plans (intérieur/extérieur)	
Caractérisation des espaces (ouvert au public, réserves, accessibilité, aménagements, conservation préventive, externalisés...)	
Biens culturels : volume estimé (ou dénombré) et répartition (typologique, technique ou autre)	
II- Plan d'intervention	
Moyens humains	
Moyens techniques	
Moyens financiers	
Calendrier prévisionnel et date d'achèvement prévue	
Campagnes : mode d'organisation et déroulé (lieux, techniques, corpus...)	
Contraintes particulières (administratives, physiques...)	
Mise à jour/Modification	

Document publié sur le [site de la ville](#) le 16/07/2026